

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE GROSSES-ROCHES

**15 AVRIL 2019**

**PROCÈS-VERBAL d'une séance d'ajournement** du Conseil de la municipalité de Grosses-Roches tenue le 15 avril 2019 à 19 h 30 à la salle du 159, rue Mgr Ross à Grosses-Roches, à laquelle étaient présents les membres du Conseil, mesdames Sonia Bérubé et Nicole Côté et messieurs Sylvain Tremblay, Carol Fournier et Serge Leblanc tous formant quorum sous la présidence de madame Victoire Marin, mairesse.

L'absence du conseiller monsieur Dominique Ouellet est motivée par son travail.

Est également présente madame Linda Imbeault, directrice générale et secrétaire-trésorière agissant comme secrétaire d'assemblée.

Zéro (0) personne assiste aux délibérations du Conseil.

ORDRE DU JOUR
---------------

1. Ouverture de la séance ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Dépôt du rapport financier 2018;
4. Résolution informant le MTQ que la municipalité a fait pour 126 434 de travaux routier hiver-été et que la subvention pour l'amélioration du réseau routier de 74 057 \$ a été mise sur ce montant pour payer une partie des dépenses;
5. Dépôt du projet du Comité de Développement dans le cadre du programme de développement des communautés pour permettre un accès à une toilette par l'extérieur au centre touristique;
6. Résolution autorisant la dépense pour la réparation de la pompe à l'eau sur le camion de voirie;
7. Résolution autorisant les employés de voirie à mettre à jour leur formation de secouristes en milieu de travail;
8. Résolution autorisant la dépense pour l'achat d'une palette d'asphalte pour réparer les trous dans le village;
9. Résolution autorisant le paiement pour la préparation de l'abrasif pour l'hiver 2018-2019;
10. Dépôt de la lettre de la Municipalité de Saint-Adelme avisant la municipalité qu'il se retire du service incendie en 2021;
11. VARIA
  - a) Autorisation de la dépense pour remplacer une pièce à la centrale de pompage pour l'eau potable;

- b) Autorisation de la dépense et du paiement facture de Jasmin et Régis Imbeault pour la réparation de la fuite d'eau sur la rue Mgr Ross;
- c) Autorisation de la dépense et du paiement pour l'achat de lampes UV pour le traitement de l'eau potable.

CORRESPONDANCE (voir pièces jointes s'il y a lieu)

PÉRIODE DE QUESTIONS

**Levée de l'assemblée.**

**OUVERTURE**

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par la présidente d'assemblée.

**2019-04-72    ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour ;

IL EST PROPOSÉ PAR : SYLVAIN TREMBLAY

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

**QUE** soit adopté l'ordre du jour de la présente séance tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

ADOPTÉE

**2019-04-73    DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2018 ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE**

Considérant que les états financiers 2018 ont été présentés et expliqués aux membres du Conseil;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : SERGE LEBLANC

ET résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes);

**QUE** le Conseil municipal de Grosses-Roches approuve les états financiers pour l'exercice financier 2018 et le rapport du vérificateur externe, préparés par l'auditeur indépendant, monsieur René Gauthier, comptable agréé de la firme Raymond Chabot Grant Thornton.

ADOPTÉE

**2019-04-74    PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL – COMPENSATION DE BASE AUX MUNICIPALITÉS**

Considérant que le ministère des Transports a versé une compensation de 74 057 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2018;

Considérant que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

Considérant qu'un vérificateur externe a complété dans le rapport financier 2018 et les informations nécessaires pour justifier l'aide financière;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : SONIA BÉRUBÉ

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal de la municipalité de Grosses-Roches adopte et informe le ministère des Transports à partir de son rapport financier 2018 de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local pour un total des dépenses d'investissement de 126 434 \$.

ADOPTÉE

**2019-04-75 APPROBATION DU PROJET DU COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT DE GROSSES-ROCHES POUR LA RÉNOVATION DE LA SALLE DE BAIN AU CAFÉ DU HAVRE**

Considérant qu'il serait avantageux pour la clientèle du site touristique sur la rue de la Mer qu'il y ait un accès à une toilette par l'extérieur de l'immeuble;

Considérant que le Comité de développement de Grosses-Roches s'est proposé pour déposer un projet dans le cadre du Programme de développement des communautés pour pouvoir réaliser ces travaux;

Considérant que le Conseil municipal n'y voit pas d'objection;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : SYLVAIN TREMBLAY

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal de la municipalité de Grosses-Roches approuve le dépôt de projet du Comité de développement de Grosses-Roches pour faire modifier l'immeuble du 119 rue de la Mer (Café du Havre) afin de permettre l'accès à une toilette à partir de l'extérieur de l'immeuble.

QUE le Comité de développement s'engage à verser le 20 % requis pour l'obtention de l'aide financière.

QUE ledit Comité s'engage à présenter les modifications de l'immeuble quand les plans seront réalisés par l'architecte à la municipalité pour approbation.

QUE madame Linda Imbeault, directrice générale et secrétaire-trésorière, soit autorisée pour et au nom de la municipalité à signer le permis de construction.

ADOPTÉE

**2019-04-76 AUTORISANT LA DÉPENSE POUR LA RÉPARATION DE LA POMPE À L'EAU DU CAMION DE VOIRIE**

IL EST PROPOSÉ PAR : SERGE LEBLANC

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal de la municipalité de Grosses-Roches autorise la dépense pour une somme de 462.66 \$ taxes incluses pour la réparation de la pompe à l'eau sur le camion de voirie.

ADOPTÉE

**2019-04-77    AUTORISANT LES EMPLOYÉS DE VOIRIE ET LES  
CONSEILLERS À SUIVRE LE COURS DE SECOURISTES EN  
MILIEU DE TRAVAIL**

IL EST PROPOSÉ PAR : CAROL FOURNIER

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Grosses-Roches autorise les employés de voirie et les conseillers à suivre le cours de secouristes en milieu de travail.

ADOPTÉE

**2019-04-78    AUTORISE LA DÉPENSE POUR L'ACHAT D'UNE PALETTE  
D'ASPHALTE FROID**

IL EST PROPOSÉ PAR : CAROL FOURNIER

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Grosses-Roches autorise la dépense pour l'achat d'une palette d'asphalte froid.

ADOPTÉE

**2019-04-79    AUTORISATION DE PAIEMENT FACTURE – JASMIN ET RÉGIS  
IMBEAULT – PRÉPARATION ABRASIFS HIVER 2018-2019 –  
FACTURE # 5217**

IL EST PROPOSÉ PAR : SYLVAIN TREMBLAY

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

**QUE** le Conseil municipal approuve la dépense et le paiement de la facture suivante, à savoir :

- Jasmin et Régis Imbeault facture # 5217 – 5 553.29 \$  
Préparation de l'abrasif pour hiver 2018-2019  
Achat et transport de 30 voyages de sable, mélange et mise en tas

ADOPTÉE

**2019-04-80    AUTORISE LA DÉPENSE POUR L'ACHAT DE PIÈCES À LA  
CENTRALE DE POMPAGE DE L'EAU POTABLE**

Considérant qu'il a été constaté par l'opératrice en eau potable qu'il y a une partie de la tuyauterie qui est rouillée et qui coule à la station de pompage de l'eau potable;

Considérant qu'une soumission a été déposée par la compagnie VO3 inc. d'une somme de 382.00 \$ plus les taxes pour la pièce défectueuse;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : SERGE LEBLANC

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Grosses-Roches autorise la dépense pour l'achat de ladite pièce et pour son installation, soit par la firme Nordikeau ou un plombier.

ADOPTÉE

**2019-04-81    AUTORISATION DE PAIEMENT FACTURE – JASMIN ET RÉGIS  
IMBEAULT – RÉPARATION FUITE SUR LE RÉSEAU  
D'AQUEDUC RUE MGR ROSS – FACTURE # 5220**

IL EST PROPOSÉ PAR : SYLVAIN TREMBLAY

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

**QUE** le Conseil municipal approuve la dépense et le paiement de la facture suivante, à savoir :

- Jasmin et Régis Imbeault facture # 5220 – 868.06 \$  
Excavation pour réparer un bris de tuyau aqueduc  
Location de fardier et location de pelle JD-135C

ADOPTÉE

**2019-04-82    AUTORISE LA DÉPENSE POUR L'ACHAT DE LAMPES UV  
POUR LE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE**

IL EST PROPOSÉ PAR : NICOLE CÔTÉ

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Grosses-Roches autorise la dépense d'une somme de 1,813.71 \$ incluant les taxes de la compagnie Brault Maxtech pour l'achat de lampes UV pour le traitement de l'eau potable.

ADOPTÉE

**PÉRIODE DE QUESTION** : Début : 20 heures

Aucune question soulevée

**2019-04-83    LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR : NICOLE CÔTÉ

ET résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

De lever la séance, il est 20h01.

ADOPTÉE

---

La présidente d'assemblée et mairesse  
Victoire Marin

---

La directrice générale et secrétaire-trésorière  
Linda Imbeault

*Je soussignée Victoire Marin, mairesse, ayant signé le présent procès-verbal, reconnais et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.*

---

*Victoire Marin  
Mairesse*

